

3. LES OBSTACLES DE NATURE BUREAUCRATIQUE : *ON SE RENVOIE LA BALLE*

Les Indiens et les Inuit ne comprennent pas qu'il puisse exister plusieurs ministères gouvernementaux et ils n'en voient pas l'utilité. Leurs communautés sont petites et centralisées, et c'est pourquoi l'idée d'énormes appareils administratifs distincts est totalement étrangère à leurs traditions et à leur mode de vie quotidien. Ils sont complètement déroutés lorsqu'il leur faut faire appel à plusieurs grands organismes pour obtenir quelques services de peu d'importance.

Comité spécial concernant les invalides et les handicapés,
Obstacles, février 1981, p. 140.

Insuffisances de la stratégie

Tous les hauts fonctionnaires ministériels qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées constituait la principale initiative du gouvernement fédéral visant à traiter des préoccupations des Canadiens ayant des déficiences. La Stratégie, annoncée le 6 septembre 1991, promet de consacrer jusqu'en 1996 158 millions de dollars à la réalisation de certains objectifs : l'égalité d'accès, l'intégration économique et la participation réelle. Dix ministères sont concernés par la Stratégie mais c'est le Secrétariat d'État qui, sous la direction du ministre responsable de la Condition des personnes handicapées, a la charge non seulement de coordonner les activités découlant de la Stratégie mais aussi toutes les mesures gouvernementales visant les personnes ayant des incapacités².